

« La France de 1914 à 2007 » (série B histoire contemporaine, épreuve orale 2026)

À compter du concours d'entrée 2026, le jury de l'École des chartes procède à la réforme de la question d'histoire contemporaine en série B. Celle-ci se caractérise par une double évolution : en premier lieu, l'abolition de l'alternance entre « La France de 1939 à 1995 » et « Les relations Est-Ouest 1917-1991 » ; en second lieu, l'inscription permanente de l'histoire de France contemporaine.

La question d'épreuves d'admission (épreuves orales) du concours d'histoire contemporaine en série B en 2026 est : « La France de 1914 à 2007 ».

Par cette réforme, l'objectif est de vérifier les connaissances des candidats et des candidates à l'École nationale des chartes en histoire de France sur tout le XX^e siècle. Les attentes en histoire contemporaine constituant un des fondements de la création de la série B de l'École des chartes, cette réforme a vocation à se poursuivre : par étapes (concours 2027 et 2028), le concours B devra embrasser l'intégralité de la période contemporaine sur les XIX^e et XX^e siècles, tel que défini par le concours de l'École des chartes, c'est-à-dire depuis 1815. Cette réforme permet du reste aux candidats et aux candidates à l'École des chartes, au sein de la BEL, de singulariser et optimiser leur préparation grâce à l'abolition de l'alternance des sujets et le maintien d'une seule question d'une année à l'autre.

Le concours 2026 porte donc sur un long XX^e siècle. Il commence avec l'année de déclenchement de la Première guerre mondiale (1914) et se termine par la fin du second mandat de Jacques Chirac (2007). 1914 correspond à une date conventionnelle et classique de l'historiographie pour marquer le début du XX^e siècle avec le premier conflit mondial. L'extension finale à 2007 répond à deux principaux enjeux : la nécessité d'étendre la maîtrise des connaissances jusqu'à l'aube du XXI^e siècle (les 20 dernières années, susceptibles d'être vécues comme une expérience d'histoire du temps présent par les étudiants et étudiantes sont donc exclues) ; le besoin de comprendre et inscrire dans la durée la charnière des années 1990-2000 dans l'histoire de France (à l'exemple du changement de génération politique ou d'effets de mémoire liés à des conflits du XX^e siècle). Le choix de la fin du second mandat présidentiel de Jacques Chirac permet aux étudiants et aux étudiantes de disposer d'une date politique lisible, pour embrasser les enjeux de la période. Le jury précise que les connaissances attendues restent fondées sur l'établissement des savoirs académiques.

Le jury tient à rappeler que la maîtrise de l'histoire contemporaine de France est indispensable non seulement pour le bon suivi de la scolarité spécifique à l'École des chartes mais aussi pour les métiers du patrimoine écrit (archives et bibliothèques) dont les emplois concernent pour l'essentiel des enjeux liés à la période contemporaine.